

267 P NP DM213

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de l'Érable

6211-24-020

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable

Promoteur : Elecnor | Enerfin



Atténuation des impacts sur les oiseaux

Mémoire présenté à la commission du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Décembre 2009



4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3190
Sans frais : 1 888 OISEAUX
Courriel : info@quebecoiseaux.org
Site Web : www.quebecoiseaux.org

TABLE DES MATIÈRES

1. Titre du mémoire	2
2. Résumé du mémoire	2
3. Présentation de l'organisme.....	3
4. Intérêts et préoccupations portés au projet.....	3
4.1. Inventaire nocturne	3
4.2. Espèces en péril	3
4.3. Site de nidification et aire de concentration du Pygargue à tête blanche	5
4.4. Site de nidification de la Paruline du Canada	6
5. Suggestions et commentaires pour améliorer le projet.....	7
6. Position du Regroupement QuébecOiseaux.....	8
7. Bibliographie	8

1. TITRE DU MÉMOIRE

Atténuation des impacts sur les oiseaux dans le projet de l'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable, décembre 2009

2. RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Le Regroupement QuébecOiseaux (RQO), en collaboration avec le Club des ornithologues de la région de l'Amiante (CORA), ont examiné les études d'impacts associées au projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable, notamment en ce qui concerne les oiseaux. Nous tenons à souligner l'absence de considération sur la migration nocturne des oiseaux, l'absence de mesure d'atténuation pour protéger un site de nidification d'une espèce menacée, la Paruline du Canada. Par ailleurs, une récente découverte d'un site de nidification du Pygargue à tête blanche en périphérie de l'aire d'implantation des éoliennes devraient amener le promoteur à évaluer les impacts à ce niveau. Le Regroupement QuébecOiseaux suggère qu'un inventaire nocturne en période de migration soit effectué, qu'un suivi télémétrique pour les Pygargues à tête blanche se retrouvant au site soit établi et que les deux éoliennes posées dans l'habitat de nidification de la Paruline du Canada soit installées sur un site alternatif. Dans le cadre actuel de l'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable, le Regroupement QuébecOiseaux ne peut appuyer le projet en regard des informations susmentionnées. Il considère que si le projet va de l'avant, il devrait y avoir un suivi de la mortalité des oiseaux causée par les collisions avec les éoliennes, lequel devrait être effectué par une firme indépendante.

3. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondé en 1981, le Regroupement QuébecOiseaux (RQO) est un organisme sans but lucratif qui rassemble et représente quelques 7000 membres de 31 clubs et sociétés d'ornithologie du Québec. Ses objectifs sont de favoriser le développement du loisir ornithologique, de promouvoir l'étude des oiseaux et de veiller à la protection de l'avifaune et de leurs habitats. En matière d'environnement et de développement durable, le RQO est engagé dans l'acquisition de connaissances et dans la conservation de la biodiversité dans maints projets, notamment au niveau des oiseaux en péril.

4. INTÉRÊTS ET PRÉOCCUPATIONS PORTÉS AU PROJET

Le RQO s'intéresse et se préoccupe du projet d'implantation des éoliennes dans la MRC de l'Érable en raison de son impact sur l'avifaune. Il déplore l'absence d'étude sur la migration des oiseaux nocturnes. Il considère que le promoteur devrait proposer des mesures pour atténuer les impacts du projet sur les espèces en péril occupant la zone d'aménagement projetée.

4.1. Inventaire

Une des premières préoccupations du RQO est le manque d'informations concernant la migration nocturne des oiseaux au site d'implantation des éoliennes. Dans le cadre de l'étude d'impact, le suivi de la migration nocturne a été omis. Il nous apparaît important d'effectuer des inventaires après le coucher du soleil durant la période de migration au printemps et à l'automne car les oiseaux chanteurs (passereaux), les chouettes, les hiboux et certains oiseaux aquatiques migrent la nuit (Anderson et al., 1999; SCF, 2007). L'utilisation du radar (Gauthreaux, 1996) ou du suivi acoustique (Evans et Mellinger, 1999) la nuit apporterait des informations nécessaires pour mieux évaluer si le site d'implantation des éoliennes se retrouve dans un corridor migratoire des oiseaux au printemps et à l'automne (SCF, 2007).

Au niveau du protocole pour inventorier les oiseaux nicheurs, le RQO se questionne sur le respect des normes en la matière. Le nombre de stations d'écoute nous semble peu élevé par type d'habitat. L'échantillonnage stratifié par type d'habitat ne semble en effet pas répondre à la norme recommandée par le SCF (2007). Nous ne pouvons en être certain car l'étude d'impact ne présente pas les résultats à ce niveau.

4.2. Espèces en péril

Le RQO s'intéresse aussi au projet car cinq espèces en péril (selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et la *Loi sur les espèces en péril*) ont été observées dans la zone d'étude (Tableau 1), comprenant la zone d'implantation des éoliennes ainsi qu'un périmètre de 20 km, tel que recommandé dans le protocole d'inventaire des oiseaux de proie établi par le MRNF en 2008. Dans le cadre de ce projet, les espèces qui nous touchent plus particulièrement sont le Pygargue à tête

blanche et la Paruline du Canada car leurs sites de nidification se retrouvent dans la zone d'étude et dans la zone d'implantation des éoliennes (Figure 1), respectivement.

Tableau 1. Espèces en péril observées dans la zone d'étude de l'aménagement du parc éolien dans la MRC de l'Érable (Larivée, 2009; SNC-Lavalin, 2009)

Nom français	Nom latin	Statut de protection
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable (LEMV)
Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	Menacée (COSEPAC)
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable (LEMV) et Menacée (LEP)
Moucherolle à côté olive	<i>Contopus cooperi</i>	Menacée (COSEPAC)
Bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	SEDMV (LEMV)

LEMV : Loi sur les espèces menacée ou vulnérable (niveau provincial)

LEP : Loi sur les espèces en péril (niveau fédéral)

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (niveau fédéral)

SEDMV : Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

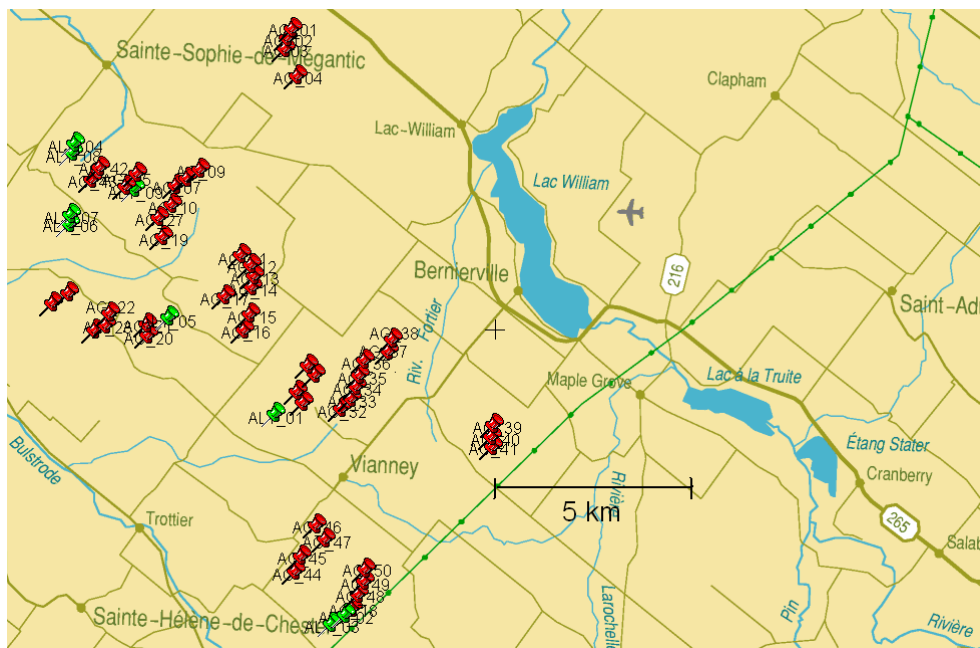


Figure 1. Zone d'implantation pour l'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable (**Punaises rouges** : Positions des éoliennes, **Punaises vertes** : sites alternatifs)

4.3. Site de nidification et aire de concentration du Pygargue à tête blanche

Le Pygargue à tête blanche est un oiseau de proie diurne désigné vulnérable au niveau de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Au Québec, l'espèce niche au sud du 55° parallèle, à la cime de grands arbres surplombant la forêt et en bordure des plans d'eau. On compte 121 territoires de nidification actifs connus au Québec, dont 11 seulement au sud du Saint-Laurent (SOS-POP, 2009), soit là où les pressions anthropiques sont les plus importantes. La population nicheuse comporte donc au minimum 121 couples et vraisemblablement moins de 250 couples. Selon le Comité de rétablissement du Pygargue à tête blanche au Québec (2002), les



principales menaces de l'espèce sont la perte d'habitats, le dérangement humain, le piégeage accidentel, les collisions, l'abattage au fusil et la contamination par les produits toxiques. Le potentiel de rétablissement du pygargue repose principalement sur la diminution des facteurs d'origine anthropique (Comité de rétablissement, 2002).

Figure 2. Pygargue à tête blanche.

Nous portons à votre attention que le 16 avril 2009, un nid actif de pygargue a été découvert à l'étang Stater, dans la ville d'Irlande (Figure 3) et que l'ensemble de la zone d'implantation d'éoliennes proposé par le promoteur se retrouve à moins de 20 km de ce site de nidification. Plus précisément, les éoliennes les plus près (éoliennes AG_39, AG_40 et AG_41) sont à environ 8 km du site. Cette découverte est postérieure aux inventaires des oiseaux de proie réalisés dans le cadre des études d'impacts (SNC-Lavalin, 2009) et nous considérons qu'il devrait y avoir des travaux avant-projet pour délimiter le domaine vital du couple nicheur afin de répondre aux exigences du MRNF, tel que spécifié dans le protocole d'inventaires d'oiseaux de proie dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec (MRNF, 2008). Il est donc primordial de procéder à un suivi télémétrique afin de déterminer le domaine vital des individus se retrouvant au site. Nous rappelons ici la position du MRNF à cet égard:

*« Considérant que le domaine vital des espèces d'oiseaux de proie désignées menacées ou vulnérables au Québec peut s'étendre à 20 km du nid, et que sa configuration varie d'un site à l'autre en fonction des habitats et des sources de nourriture disponibles, celui-ci devra être étudié. **Pour tout nid de l'une de ces espèces localisé à 20 km ou moins d'un site d'implantation d'une éolienne, un suivi télémétrique devra être réalisé afin de délimiter le domaine vital des individus occupant le nid. S'il est démontré que le parc éolien projeté recouvre le domaine vital des individus, le MRNF pourra imposer des mesures d'harmonisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion des éoliennes de la zone de recouvrement.** »*

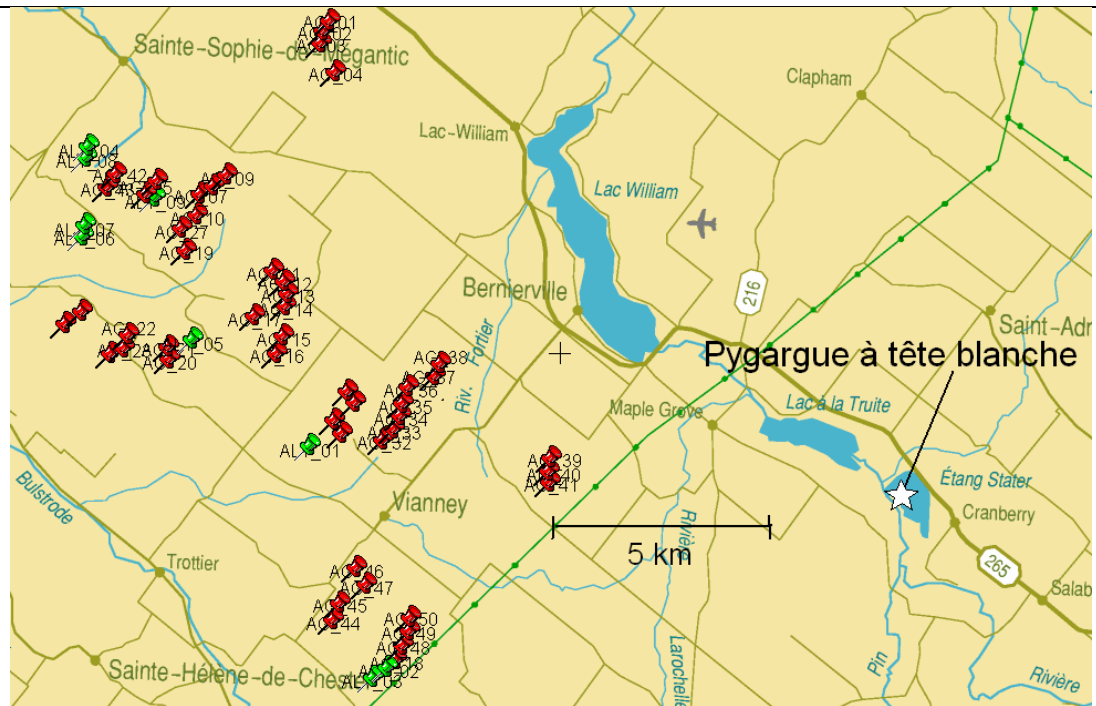


Figure 3. Localisation du site de nidification du Pygargue à tête blanche dans la zone d'étude (**Étoile** : site de nidification; **Punaises rouges** : positions des éoliennes; **Punaises vertes** : sites alternatifs).

Nous tenons également à souligner que depuis 1989, de nombreux signalements de pygargues survolant la zone d'étude et d'implantation des éoliennes ont été rapportés (ÉPOQ, 2009). Par ailleurs, les plans d'eau, soit l'étang Stater et le lac à la Truite, situés à quelques 8 km des positions projetées des éoliennes, constituent aussi pour l'espèce un site de rassemblement exceptionnel pour la région et même pour le Québec; on y retrouve jusqu'à six individus au même moment (ÉPOQ, 2009). Nous considérons que le projet doit comporter des considérations et s'il y a lieu, des mesures d'atténuation à cet égard. Pour toute population d'oiseaux de proie, la détection de seulement quelques individus appartenant à ces espèces devrait être considérée comme significative, compte tenu des populations relativement faibles des espèces à statut précaire et de leur rareté relative (MRNF, 2008).

4.4. Site de nidification de la Paruline du Canada



La Paruline du Canada est un passereau forestier se reproduisant surtout dans les peuplements mixtes plutôt ouverts et où la strate arbustive est bien développée (Figure 4). Les Relevés des oiseaux nicheurs indiquent que l'espèce aurait décliné au Canada de 4,5% par année entre 1968 et 2007, soit un déclin global de 85% durant cette période. La cause du déclin de la Paruline du Canada est encore peu connue (COSEPAC, 2008).

Figure 4. Paruline du Canada

Au moins un couple nicheur de Paruline du Canada occupe le sud de la zone d'implantation des éoliennes (SNC-Lavalin, 2009) dans le secteur où devrait être implanté deux éoliennes (AG_37 et AG_38). Nous craignons que les travaux de déboisement perturbent l'habitat de nidification. Les éoliennes se retrouvent à moins de 400 m du site de nidification de la Paruline du Canada. Ces deux éoliennes devraient donc être repositionnées afin de ne pas détruire l'habitat de cette espèce menacée.

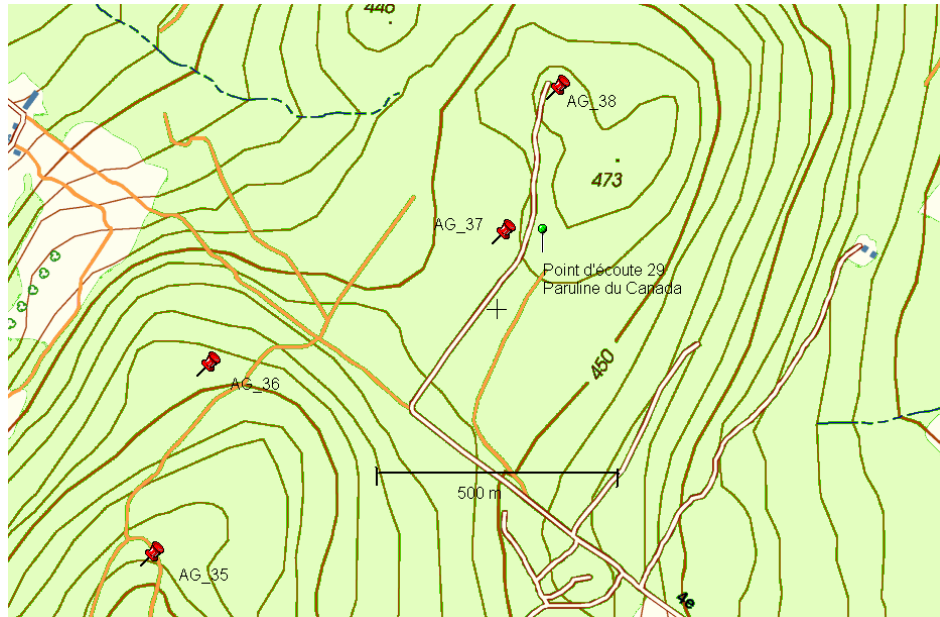


Figure 5. Éoliennes AG_37 et AG_38 se trouvant dans l'habitat du site de nidification de la Paruline du Canada (**Punaises rouges** : positions des éoliennes; **Épingle verte** : lieu où un couple de Paruline du Canada a niché en 2008)

5. SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET

1. Pour les passereaux, les hiboux et chouettes ainsi que certaines espèces d'oiseaux aquatiques, le suivi devrait inclure des travaux nocturnes (points d'écoute, radar, acoustique) afin de déterminer l'importance de la zone d'étude lors de la migration de ces espèces. **Un suivi nocturne au printemps ainsi qu'à l'automne 2010** devrait donc être planifiée dans la zone d'implantation des éoliennes.

2. Pour le Pygargue à tête blanche, nous suggérons de tenir compte du fait que les éoliennes sont toutes situées à moins de 20 km d'un site de nidification connu de l'espèce. **Un suivi télémétrique pour le Pygargue à tête blanche pour le printemps 2010** devrait être mis en branle afin de déterminer si les éoliennes se retrouvent dans le domaine vital de l'espèce. Aussi, si le projet va de l'avant, des mesures d'atténuation devront être mise en place afin de ne pas nuire à la reproduction de l'espèce, en accord avec l'expertise sur les oiseaux de proie du MRNF.

3. Afin d'atténuer les impacts sur la Paruline du Canada, nous recommandons le **déplacement de deux éoliennes (AG_37 et AG_38)** évitant ainsi de détruire l'habitat de cette espèce. Le promoteur pourrait poser ces deux éoliennes sur les 9 autres sites alternatifs ou contribuer à la protection d'un habitat équivalent pour l'espèce à l'extérieur de la zone d'implantation des éoliennes.

4. Nous demandons aussi à ce que le promoteur contribue financièrement à mettre en place un **programme de suivi de la mortalité des oiseaux lorsque le parc éolien sera en exploitation**. En effet, le MRNF demande qu'un tel programme soit mis en place et s'échelonne sur une période minimale de trois ans, afin d'obtenir un indice fiable du taux de mortalité (MRNF 2006). Ce programme devra faire l'objet de protocoles détaillés et il devra être approuvé par le MRNF préalablement à l'initiation des travaux. De plus, les travaux devraient être réalisés par une firme indépendante.

6. POSITION DU REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

Le Regroupement QuébecOiseaux suit de près le dossier des projets éoliens, et ce depuis plusieurs années déjà. En 2008, il a demandé, sans succès, à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience générique, ce qui aurait permis d'évaluer l'ensemble des impacts de l'exploitation de cette source d'énergie sur l'avifaune. Les effets cumulatifs de l'implantation des éoliennes au Québec sont présentement méconnus (perte d'habitats, mortalité causés par les collisions).

À partir de l'étude d'impact du projet de la MRC de l'Érable, le Regroupement QuébecOiseaux ne peut appuyer celui-ci compte tenu (1) du manque d'informations sur l'utilisation de l'aire d'étude comme corridor de migration nocturne, (2) de la possibilité que le domaine vital d'un couple de Pygargue à tête blanche chevauche une partie de la zone d'implantation des éoliennes et (3) du fait que deux éoliennes seraient installées dans la zone de nidification d'un couple de Paruline du Canada.

7. BIBLIOGRAPHIE

Comité de rétablissement du Pygargue à tête blanche au Québec. 2002. Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec. 43 p.

COSEPAC. 2008. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 38 p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Gauthreaux SA. 1996. "Bird Migration: methodologies and major research trajectories (1945-1995)", Condor 98. pp. 442-453.

Larivée J. 2009. Banque de données sur l'Étude des populations d'oiseaux du Québec – ÉPOQ (SGDO 5), Québec : Regroupement QuébecOiseaux, version du 14 octobre 2009.

MRNF. 2008. Protocole d'inventaires d'oiseaux de proie dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec — 8 janvier 2008. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec. 11 p.

MRNF 2009, Ministère des Ressources naturelles et de la faune, Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec, Pygargue à tête blanche, site consulté le 3 décembre 2009, disponible au :
<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche/pygargue-detail.asp>

Service canadien de la faune. 2007. Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux. Service canadien de la faune d'Environnement Canada. 41 p.

SNC-Lavalin (2009), Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal avec Annexes, février 2009, 498 pages + Annexes.

SOS-POP. 2009. Banque de données sur le Suivi des oiseaux en péril du Québec. Québec : Regroupement QuébecOiseaux, version de décembre 2009.